

**CIRCULAIRE 027-20**

Le 26 février 2020

**LIMITES DE POSITION**
**PREMIER MOIS DE LIVRAISON DES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS  
DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

La Division de la réglementation tient à rappeler aux participants agréés, que selon les articles 12.107, 12.207, 12.307 et 12.407 des Règles et politiques de la Bourse, la limite de position nette acheteur ou vendeur pour le premier mois de livraison pour chacun des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada désigné, pouvant être détenus ou contrôlés par une personne, conformément aux articles 6.310/6.311 est le nombre de contrats à terme équivalant à 5 % du montant total en cours des obligations du gouvernement du Canada livrables pour chacun des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada désignés, à l'ouverture des marchés, le premier jour ouvrable de négociation précédant la première journée de soumission d'un avis de livraison.

Les limites de positions sont déterminées conformément aux Règles de Bourse de Montréal Inc. Le total en cours des obligations livrables du gouvernement du Canada sur lesquelles sont basées les limites de positions peut avoir changé par rapport à celui publié par la Bourse dans la liste de produits livrables la plus récente.

La limite de position pour le premier mois de livraison est en vigueur à partir de 15 h (Heure de Montréal) le premier jour ouvrable de négociation précédant la première journée de soumission d'un avis de livraison.

	Dérivés sur taux d'intérêt	Limites de position (ctr.) premier mois de livraison	Date d'entrée en vigueur
Symbole	Description		
CGZH20	Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans	7 500	Février 26 2020 - 15:00 (Heure de Montréal)
CGFH20	Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans	16 500	Février 26 2020 - 15:00 (Heure de Montréal)
CGBH20	Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans	17 750	Février 26 2020 - 15:00 (Heure de Montréal)
LGBH20	Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans	20 600	Février 26 2020 - 15:00 (Heure de Montréal)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530, ou par courriel à [info.mxr@tmx.ca](mailto:info.mxr@tmx.ca).

Julie Rochette  
Vice-présidente et chef de la réglementation  
Bourse de Montréal Inc.